Commune de Misery-Courtion

Procès-verbal de l'assemblée communale de Misery-Courtion du 20 mai 2019

Assemblée présidée par Jean-Pierre Martinetti, Syndic

Rédaction du procès-verbal : Olivier Simonet, Secrétaire communal

Présents: 63

Majorité absolue : 32

Tractanda:

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2018
- 2. Approbation du règlement sur le droit de cité communal
- 3. Approbation de la modification du règlement scolaire communal
- 4. Election d'un membre à la Commission financière
- 5. Election de deux membres à la Commission des naturalisations
- 6. Comptes 2018
 - 6.1 Compte de fonctionnement
 - 6.2 Compte des investissements
 - 6.3 Rapport de l'organe de révision
- 7. Désignation de l'organe de révision
- 8. Divers et communications.

Jean-Pierre Martinetti : « Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, au nom du Conseil communal je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée communale des comptes 2018 et je vous remercie d'avoir consacré votre soirée pour venir à cette assemblée. Je salue également la presse représentée ce soir par Karin Meyer pour les Freiburger Nachrichten et le Murtenbieter.

Se sont excusés : Myriam Genoud, conseillère communale retenue par un décès, Radio Fribourg et le journal La Liberté.

Je voudrais saluer particulièrement la présence de Laurence Zizza ancienne conseillère communale et le nouvel élu Christophe Frossard qui siège pour la première fois ce soir de ce côté-ci de la table en tant que conseiller communal.

Vous l'aurez constaté, cette élection complémentaire a donné lieu à une petite rocade au sein du conseil, vu que Myriam Genoud a repris le dicastère des écoles et Christophe Frossard celui du social. Je lui souhaite déjà plein de succès dans sa nouvelle fonction.

Ces changements ont eu également des répercussions sur certaines commissions d'où un tractanda un peu plus étoffé que d'habitude pour une assemblée des comptes.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos nouveaux citoyens qui ont acquis la nationalité suisse cette année. Je leur demande de venir devant pour recevoir un petit présent. Il s'agit de M. Nuno Filipe Ramalho Gomes, Mme Johanna Abello et M. Florent Richard ainsi que leurs enfants Leo et Timea.

Applaudissements.

Ceci étant dit, nous allons pouvoir débuter l'assemblée.

Convocation et tractanda

Vous avez été convoqués dans les délais réglementaires par la Feuille officielle du 3 mai 2019, par affichage au pilier public et insertion sur le site Internet, ainsi que par le bulletin communal distribué en tout-ménage.

Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation? Ce n'est pas le cas.

Y a-t-il des remarques au sujet du tractanda de cette assemblée ? Ce n'est pas le cas non plus. Nous pouvons donc délibérer valablement et suivre le tractanda tel que proposé.

Enregistrement de l'assemblée

Je vous informe que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, cette assemblée est comme de coutume enregistrée. Lors de vos interventions, je vous prie d'attendre le micro avant de parler, de manière à ce que vos dires puissent être enregistrés. Pour rendre les paroles prononcées à son auteur, merci de bien vouloir vous annoncer avec nom et prénom.

<u>Scrutateurs</u>

Je vous propose comme scrutateurs de cette assemblée Matthieu Joye pour la partie droite de la salle et Didier Bielmann pour la partie gauche de la salle et la table du Conseil. Y a-t-il des contre-propositions? Ce n'est pas le cas. Je vous remercie d'avoir accepté d'accomplir cette tâche. Je vous prie de compter les personnes présentes et de communiquer le nombre à notre secrétaire. Lui et la boursière ne sont pas comptés. »

Point 1 de l'ordre du jour: <u>Procès-verbal de l'assemblée communale du 10</u> décembre 2018

Jean-Pierre Martinetti : « Le procès-verbal ne sera pas lu. Il était à disposition pour consultation au bureau communal, durant les 10 jours précédant cette assemblée, pendant les heures d'ouverture, ainsi que sur notre site internet. Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de ce procès-verbal ?

La parole n'est pas demandée.

<u>Vote</u> : Que celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé, se manifestent par main levée ».

Résultat du vote : 59 oui, 2 abstentions.

Le procès-verbal est accepté. Je remercie Olivier Simonet pour la rédaction du procèsverbal. »

Point 2 de l'ordre du jour: <u>Approbation du règlement sur le droit de cité</u> communal

Jean-Pierre Martinetti : « Ce règlement a déjà été approuvé en 2011, néanmoins il a dû être réactualisé selon les nouvelles directives en vigueur. Ce règlement figurant dans le bulletin, je vous propose de ne s'arrêter que sur les modifications essentielles par rapport à l'ancien règlement. »

Présentation à l'écran des modifications en regard du règlement actuel (document annexé).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Jean-Pierre Martinetti : « S'il n'y a pas de question, nous allons pouvoir passer au vote.

<u>Vote</u> : Que celles et ceux qui acceptent le règlement sur le droit de cité tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée ».

Résultat du vote : unanimité moins 1 non et 1 abstention.

Le règlement sur le droit de cité communal est approuvé par 61 voix. »

Point 3 de l'ordre du jour: <u>Approbation de la modification du règlement</u> scolaire communal

Jean-Pierre Martinetti : « En l'absence de Myriam Genoud, je vais présenter ce point du tractanda. Suite à la décision du tribunal fédéral, nous avons dû modifier notre règlement scolaire selon les directives de la DICS. La modification porte sur l'article 5 du règlement qui est remplacé par une nouvelle formulation. »

La modification est présentée à l'écran (document annexé).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Jean-Pierre Martinetti : « S'il n'y a pas de remarque, nous allons pouvoir passer au vote.

<u>Vote</u> : Que celles et ceux qui acceptent la modification du règlement scolaire communal telle qu'elle vous a été présentée, se manifestent par main levée ».

Résultat du vote : unanimité moins 1 abstention.

La modification du règlement scolaire est acceptée par 62 voix. »

Point 4 de l'ordre du jour: <u>Election d'un membre à la Commission</u> financière

Jean-Pierre Martinetti : « Suite à l'élection de Christophe Frossard au conseil communal, il ne pouvait plus siéger à la commission financière. Je le remercie pour le travail effectué au sein de cette commission et vu son retrait obligé, nous allons devoir élire un nouveau membre.

A ce sujet, la Loi sur les communes précise à l'art. 10, al. 0) que l'assemblée communale élit les membres de la commission financière ainsi que les membres d'autres commissions prévues par la loi et relevant de sa compétence. L'article 19 de cette même loi précise que l'élection a lieu au scrutin de liste. Nous allons donc procéder selon la loi.

Le Conseil communal a décidé de vous proposer comme nouveau membre de cette commission, Clotilde Bielmann. Pour votre information, Clotilde Bielmann habite Cormérod, elle est mariée, a deux enfants et actuellement, elle est Secrétaire – comptable auprès de la Chambre fribourgeoise de l'immobilier – CFI à Fribourg. Voilà les informations concernant la candidate proposée par le conseil communal.

Y a-t-il d'autres propositions?

Vu qu'il n'y a pas d'autre proposition, normalement l'élection devrait se faire à bulletin secret, mais je vous propose de l'élire à main levée.

<u>Vote</u> : Que celles et ceux qui acceptent Clotilde Bielmann comme nouvelle membre de la commission financière, se manifestent par main levée.

Résultat du vote : unanimité.

Clotilde Bielmann est élue à l'unanimité.

Je félicite Clotilde pour sa nomination, la remercie d'avoir accepté cette fonction et lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission. »

Applaudissements.

Point 5 de l'ordre du jour: <u>Election de deux membres à la Commission des</u> naturalisations

Jean-Pierre Martinetti : « Selon la Loi sur le droit de cité fribourgeois, l'art. 34 al. 1 dit : chaque commune institue une commission des naturalisations dont les membres sont élus par l'assemblée communale pour la durée de la période administrative. La commission des naturalisations doit comprendre entre cinq et onze membres choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune.

Comme le dit notre règlement communal du droit de cité, à l'art. 9 al. 1 : la Commission communale des naturalisations comprend 5 membres choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune, dont au minimum 1 membre du Conseil communal. Jusqu'à maintenant, elle était composée de Laurence Zizza, Jacques Berset, Jacques Jonin, Nicole Joye et Laurent Nager qui la préside.

Suite à la démission de Laurence Zizza représentante du conseil communal et le retrait de Nicole Joye comme membre, le conseil communal vous propose d'élire Myriam Genoud pour représenter le conseil communal en remplacement de Laurence Zizza et le maintien de Laurence Zizza dans cette commission.

Y a-t-il d'autres propositions?

Ce n'est pas le cas.

<u>Vote</u>: Que celles et ceux qui acceptent Myriam Genoud et Laurence Zizza comme nouvelles membres de la commission des naturalisations, se manifestent par main levée ».

Résultat du vote : unanimité moins 1 abstention.

Myriam Genoud et Laurence Zizza sont élues par 62 voix.

Je remercie et félicite les deux nouvelles membres de cette commission. »

Applaudissements.

Point 6 de l'ordre du jour: Comptes 2018

Jean-Pierre Martinetti : « Comme les années précédentes, notre commune se porte bien financièrement, ce qui nous permet de pouvoir envisager de manière sereine nos investissements futurs.

Ce bon résultat est dû au souci constant des conseillers communaux dans la gestion des deniers publics et également à la croissance de notre population.

Je vais maintenant passer à la présentation de l'exercice 2018. Je ne m'arrêterai que sur les points qui demandent une explication et je vous rappelle que tous les postes précédés d'un astérisque sont des charges liées ou données sur lesquelles nous ne pouvons intervenir. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à intervenir. »

Jean-Pierre Martinetti présente à l'écran les comptes et donne quelques explications.

Aucune question n'est posée durant la présentation des comptes. Jean-Pierre Martinetti passe ensuite à la répartition du bénéfice de l'exercice 2018.

Répartition du bénéfice pour l'exercice 2018 :

Bénéfice avant répartition :

Fr. 691'712.70

Amortissements supplémentaires

et diverses provisions :

Fr. 686'500.00

Bénéfice net, après répartition :

Fr. 5'212.70

Dette par habitants au 31.12.2018 :

Dette totale

Habitants

Dette par hab.

Dette totale au 31.12.2018 :

8'005'697.93

2015

3'973.05

Dont la dette du Service des eaux :

743'614.15

Total de la dette sans le Service des eaux : 7'262'056.78

3'604.00

La discussion est ouverte sur les comptes 2018.

La parole n'est pas demandée.

Je cède la parole à la commission financière pour lecture du rapport de l'organe de révision. »

Rapport de l'organe de révision, lu par la Commission financière : Vincent Genier lit ce rapport (ci-joint).

Jean-Pierre Martinetti : « Je remercie la commission financière. Je rappelle que les membres du Conseil communal ne s'expriment pas sur les comptes. Nous passons au vote.

<u>Vote</u>: Que celles et ceux qui acceptent les comptes de fonctionnement et des investissements 2018, tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée.

Résultat du vote : unanimité moins 1 abstention.

Les comptes sont approuvés par 62 voix.

En conclusion de cette présentation des comptes 2018, je voudrais remercier notre caissière communale, Sylvie Wider, pour l'énorme travail fourni durant l'année écoulée. En effet le changement de système informatique il y a deux ans a été une bonne solution, mais il a fallu récupérer tous les bugs de l'ancien système, tâche ardue qui lui a demandé un investissement en temps conséquent afin de pouvoir bénéficier maintenant d'un outil de travail performant. Encore merci pour ton travail. Elle mérite vos applaudissements.

Applaudissements.

Je voudrais aussi remercier tous mes collègues du conseil communal qui font des efforts considérables pour dépenser le minimum tout en obtenant le maximum. Merci à vous tous pour votre collaboration, votre travail et votre soutien. »

Applaudissements.

Point 7 de l'ordre du jour: <u>Désignation de l'organe de révision</u>

Jean-Pierre Martinetti : « La société Fiduservices SA à Fribourg a fonctionné durant 6 ans comme organe de révision dans notre commune. Nous sommes très satisfaits de leurs services et de leurs conseils.

Mais les dispositions légales prévoient qu'un organe de révision ne peut pas effectuer plus de deux mandats de 3 ans dans une même commune. L'article 98 de la loi sur les communes précise que c'est l'assemblée communale qui désigne l'organe de révision, sur proposition de la Commission financière. Raison pour laquelle je passe la parole à la Commission financière, afin qu'elle puisse effectuer cette tâche. »

Thierry Bigler explique le processus qui a mené au choix de la commission financière. Deux offres ont été retenues et la moins chère a été sélectionnée, qui propose le même coût que l'actuel organe de révision. Il s'agit de la société Fidusar SA, à Marly, dirigée par M. Pierre-Alain Clément, qui est proposée comme organe de révision pour les années 2019 à 2021.

La discussion est ouverte concernant la désignation de l'organe de révision.

La parole n'est pas demandée.

Jean-Pierre Martinetti : « Avant de passer au vote, je vous informe que le Conseil communal se rallie à la proposition de la Commission financière.

<u>Vote</u>: Que celles et ceux qui acceptent de confier le mandat de révision de nos comptes communaux, pour les 3 prochaines années, à la société Fidusar SA à Marly, se manifestent par main levée.

Résultat du vote : unanimité.

La société Fidusar SA est désignée à l'unanimité. »

Point 8 de l'ordre du jour: <u>Divers et communications</u>

J'ouvre maintenant la discussion dans les divers.

Rachel Folly: « Premièrement, j'aimerais parler du passeport vacances Fribourg que vous subventionnez, mais pour lequel vous ne faites aucune pub. Je trouve dommage, ce serait bien de mettre dans le bulletin communal ou de faire passer l'information dans les écoles pour que les élèves puissent en profiter car c'est vraiment quelque chose de chouette. »

Jean-Pierre Martinetti : « Alors on prend note de la remarque. A savoir qu'on a demandé une ou deux fois au Passeport de nous fournir des informations pour le bulletin communal et c'est resté sans réponse. »

Rachel Folly: « Deuxièmement j'aurais une remarque concernant l'antenne 5G prévue à la place de jeux à Misery. Je crois que Jacques Berset avait demandé en décembre ce qu'il en était sur ces antennes. Vous avez dit que la Commune avait été approchée et certains privés aussi. Il y a eu la mise à l'enquête fin janvier début février. Je trouve que ça aurait été bien qu'en janvier il y ait eu une séance d'informations, parce que peu de monde est au courant de cette antenne. Une dame est venue chez moi pour signer une opposition collective. Je trouve que c'est vraiment important, vous avez accepté ça sans condition, je trouve que c'est assez malheureux surtout l'emplacement près d'une place de jeux. On sait que ce sont des mauvaises ondes pour les enfants qui vont jouer au pied de cette antenne. On parle des déchets, des mégots de cigarette qui polluent le sol, mais pour l'avenir ça va polluer autrement et engendrer des maladies. Je trouve qu'il aurait fallu en parler, il y aurait eu sûrement de nombreuses oppositions. Applaudissements.

J.-P. Martinetti : « Je ne vais pas ouvrir le débat sur la 5G ce soir, personnellement je ne suis pas du tout compétent, ayant lu beaucoup de choses dans la presse on voit qu'il y a les pour et les contre. Le débat va être traité par le Conseil fédéral, par les autorités, si ce n'est pas bon on ne va pas installer une antenne 5G dans la Commune. Mais au niveau communal, permettez-moi de vous donner un bref aperçu. Avant 2015, plusieurs pétitions sont arrivées pour demander l'extension du réseau de Swisscom. Un contact a été pris suite à ces nombreuses réclamations. C'est resté un peu lettre morte jusqu'en 2018. En mars, Swisscom est venu ici faire une information à la population concernant ses services. Lors de cette présentation, énormément de personnes dans la salle ont manifesté leur mécontentement concernant la couverture du réseau mobile de Swisscom dans la commune. Divers contacts ont été pris afin de remédier à ce problème et rechercher des sites pour l'implantation de deux antennes. Je dis bien antenne et ne parle pas de 5G, parce que dans les mises à l'enquête il est question d'antenne de téléphonie mobile. Deux sites ont été proposés par Swisscom pour desservir au mieux la commune, un à la buvette à Misery et le deuxième vers le hangar de M. Rütschi. Ces antennes ont été mises à l'enquête ordinaire le 25 janvier 2019. Quelques oppositions ont été faites pour Misery, aucune à Cormérod, donc l'antenne de Cormérod pourrait être réalisée. Actuellement les 2 dossiers sont au Canton pour approbation, donc c'est le Canton qui va décider si ces antennes sont réalisables. Le terme exact utilisé dans la Feuille officielle le 25 janvier 2019 était installations de communication mobile. »

Angela Meyer Aguinda : « Si j'ai bien compris, on ne sait pas encore si ce sera de la 3, 4 ou 5G. C'est une antenne de téléphonie mobile, mais on ne sait pas plus. »

- J.-P. Martinetti : « Oui, c'est une antenne de téléphonie mobile. Après est venue cette polémique sur la 5G. Si la 5G est autorisée au niveau fédéral, elle risque d'être équipée de 5G. »
- A. Meyer Aguinda: « Et là on aura l'occasion de faire opposition contre? »
- J.-P. Martinetti : « Actuellement je ne sais pas si la pose d'une antenne 5G doit être mise à l'enquête. »
- A. Meyer Aguinda : « Parce que la mise à l'enquête de ces antennes est terminée, faire une opposition à l'heure actuelle ce n'est plus possible. »

J.-P. Martinetti : « Non, ces mises à l'enquête pour les installations de communication mobile ont eu lieu le 25 janvier 2019 avec publication dans la Feuille officielle et aux piliers publics, avec possibilité de faire opposition durant la période de mise à l'enquête. »

Doris Luginbühl: « Je me suis bien renseignée sur les dangers de la 5G, pour les enfants, la nature, l'eau, la Terre. La 5G a été développée comme technologie de guerre en 1920 déjà. Elle tue les oiseaux, les insectes, ce n'est pas bon pour la photosynthèse, ça ouvre les canaux de calcium qui vont dans notre cerveau, ça détruit les flux pour notre santé, pour la fertilité. Avec les smartphones, il y a une augmentation de plus de 35% de tumeurs au cerveau et avec la 5G on risque d'augmenter encore beaucoup plus. Les enfants endessous de 6 ans ne sont pas du tout protégés. A mon avis c'est une technologie criminelle que l'on ne devrait jamais accepter. Pensons à nos enfants. M. Poutine a dit, si l'Europe et l'Amérique installent la 5G, dans 20 ans ils seront à plat. Je vous conseille de vous informer.

Applaudissements.

J.-P. Martinetti : « Sur le principe de la 5G, je ne peux pas entrer en matière ce soir, c'est une question fédérale qui sera soit acceptée, soit refusée. Des moratoires ont été décidés dans certains cantons. »

Yves Tinguely: « J'aurais voulu parler des chemins pédestres. On a de belles forêts, mais les chemins sont bien dégradés, par ex. en-dessous de l'ancien terrain de football à Misery. Le fauchage ne se fait pas avant le mois de juin et souvent on ne peut plus passer avant cette période. Les communes alentours ont développé des chemins pédestres, je ne sais pas s'il y a un intérêt général. Maintenant avec les tiques, il faudrait un fauchage régulier ou mettre des copeaux. La Commune a de quoi s'occuper de ces chemins. La Balade gourmande développe chaque année des tronçons de chemin, ce serait bien que la Commune continue ce travail de développement.

Pascal Baechler: « On prend note, on va tâcher de faucher un peu plus vite, je donnerai des indications à ce sujet. Vers le terrain de foot à Misery, il s'agit d'un chemin de débardage, ce n'est pas un sentier à l'origine. Cette route a été faite suite à l'ouragan Lothar. Je rappelle aussi que dans notre commune, grâce au remaniement, plus de 20 km de chemins pédestres ont été réalisés à travers la campagne. »

Corinne Gumy: « Je ne comprends pas pourquoi on veut refaire des antennes, alors que la population n'a presque pas augmenté et il me semble qu'on est déjà bien desservi par Swisscom. Par exemple, je sais que chez Jean-René Progin, il y a déjà une antenne, ce n'est pas Swisscom, mais UPC loue des antennes chez Swisscom. Pourquoi faut-il toujours rajouter des antennes, en plus dans un petit village, je ne comprends pas la nécessité? »

- J.-P. Martinetti : « Ce que je propose, c'est de faire une séance d'informations avec Swisscom qui sera plus à même d'expliquer les raisons de ces antennes. La Commune a réagi par rapport à des demandes de la population. »
- C. Gumy: « Je suis d'avis qu'il faut faire des antennes les moins puissantes possible, on n'est pas dans une région industrialisée où on a besoin de robots.»

Jacques Berset: « Une question sur les cartes journalières, est-ce que la Commune en a toujours? On pourrait mettre un mot dans le bulletin communal pour les nouveaux habitants, pour dire où on peut les obtenir. »

- J.-P. Martinetti: « Les informations sont sur le site internet, mais on remettra dans le bulletin. »
- J. Berset: « Je suis très content de voir que notre Commune s'équipe en Valtraloc, c'est super, mais le centre-village de Cormérod est extrêmement dangereux, avec ces temps les camions qui sont déviés de Cournillens. Le virage vers l'école est très dangereux pour les enfants qui passent. Le Conseil communal m'a dit qu'il étudiait la question, David Bongard peut-il me répondre? »

David Bongard : « A ce jour, on n'a pas encore trouvé la solution pour Cormérod. Le bpa s'était penché sur ce problème, la solution proposée ne peut pas être mise en place. »

- J. Berset: « Quelle était la solution du bpa? »
- D. Bongard : « C'était de mettre des poteaux à 1.20 m du bord de route, à intervalles réguliers. »
- J. Berset : « Est-ce qu'il y a la possibilité de faire un système avec une seule voie, en alternance ? »
- D. Bongard : « L'idée qui va être étudiée est liée aux arrêts de bus, en tout cas celui de l'école qui doit être mis aux normes pour les personnes à mobilité réduite. L'arrêt serait sur chaussée, avec rétrécissement et voir s'il faut d'autres éléments en amont et en aval. »
- J. Berset: « A Cormérod il n'y a pas de trottoir, je sais que ce n'est pas la faute de la Commune qui a étudié la question, c'est le problème des propriétaires privés. N'empêche que vers la chapelle, quand il y a les foins, c'est dangereux, donc il faut s'en occuper avant qu'il y ait un accident. »
- D. Bongard : « Ce qui a été relevé par le bpa, c'est qu'il n'y a pas de trafic de transit, le nombre de véhicules par jour est tout à fait acceptable. D'après le bpa, il n'y aurait donc pas de danger pour les enfants à marcher sur la chaussée. Actuellement, la circulation des camions est exceptionnelle, à cause des travaux à Cournillens. »
- J. Berset : « Donc on pourrait faire cet arrêt de bus sur chaussée, ça permettrait une circulation alternée et ralentirait le trafic de passage. »
- D. Bongard : « Ce système d'arrêt de bus est comme à Cournillens, les véhicules ne peuvent pas passer quand le bus est arrêté et deux voitures ne peuvent pas non plus se croiser. A mon avis, ce sera la meilleure solution pour Cormérod. »
- J. Berset : « Avez-vous une idée de quand ça pourra se réaliser ? Dans les 2 ans ? »
- D. Bongard : « Je ne peux pas avancer de délai pour le moment. »

Aurore Monney: « Je suis aussi habitante de Cormérod, mon souci actuel c'est ce trafic de camions qui traversent le village, avec la sécurité pour les piétons, les enfants. Peut-on faire passer ce trafic par le chemin de la Fusion ou le faire bifurquer sur Morat? Les voitures c'est gérable, mais deux camions qui se rencontrent à 7h30 quand les enfants partent à l'école, ca fait souci, surtout que les camions ne roulent pas à 30 km/h. »

- D. Bongard: « Le but était de dévier les camions sur les routes cantonales, pour qu'ils arrêtent de traverser le chantier à Cournillens. Les entreprises qui passent par ici ont été informées pour qu'elles utilisent des autres routes, ça a l'air de ne pas vraiment fonctionner. Tout ce qui a été mis en place l'a été en accord avec la police, on est encore en discussion, des panneaux supplémentaires ont été posés la semaine passée, à voir ce qui peut encore être amélioré, mais interdire le trafic dans toute la commune, on ne peut pas, la police n'accepte pas. »
- Y. Tinguely: « Je suis étonné qu'on ait la chance d'avoir une route de détournement de Misery sur Cournillens et qu'on envoie le trafic à l'intérieur de Misery. Parfois les poids lourds ont de la peine à prendre le virage, quand ils ont une remorque, là où il y a le grenier. Est-ce qu'il n'y a pas de projet pour rejoindre directement la route cantonale depuis la sortie de Misery direction Cournillens? »
- J.-P. Martinetti : « Non, on a justement fait tout ce projet en coupant la route du Grenier pour éviter d'avoir le trafic ici, ce n'est pas pour le remettre maintenant. »
- Y. Tinguely: « Mais le trafic des camions vient à l'intérieur de Misery. On n'aurait pas meilleur de faire une route qui relie directement la route cantonale, à l'extérieur de Misery, sans venir jusqu'au rond-point? »
- P. Baechler : « Cela ne ferait qu'augmenter le problème, ça deviendrait une route de transit. On essaie de dissuader le gros trafic de passer par Misery, c'est l'idée du système Valtraloc. Le trafic camions a nettement diminué depuis qu'il y a les chicanes sur Misery. »

Peter Willen: « A Cormérod, pourquoi ne peut-on pas limiter simplement la vitesse à 30 km/h? Cela se fait dans certains villages, comme à Neyruz. Ce serait peut-être aussi à envisager. »

- D. Bongard : « L'étude pour le 30 km/h est aussi à envisager, en complément de ce que j'ai déjà dit auparavant. Pour le 30 km/h il faut aussi mettre des obstacles sur chaussée. On ne peut pas mettre le 30 km/h comme ça et laisser tel quel, il faut aussi des obstacles et des ralentisseurs. »
- J. Berset : « Je prends le bus tous les matins à 7h00, il y a 12 personnes qui attendent le bus dont des enfants et les voitures qui arrivent ne sont pas à 50 km/h. Est-ce qu'on pourrait demander un contrôle de vitesse, mettre un radar à la sortie de Cormérod direction Courtion? »
- J.-P. Martinetti: « On prend note. »

Michel Audergon: « Les panneaux de chantier posés à Courtepin et Misery sont bien indiqués avec limitation pour les 3.5 tonnes, mais ça ne dit pas où les chauffeurs doivent aller. L'information pourrait être améliorée. A Cormérod c'est à leur tour de voir les camions, il faut bien penser que c'est à court terme, à Cournillens et Misery c'est tous les jours. »

Angela Meyer Aguinda: « Au début de la route de l'Ancien Poste dans le virage à Courtion, il n'y a pas de passage piétons, c'est un endroit dangereux pour traverser la route. Les enfants qui habitent plus bas dans le quartier doivent traverser là pour aller à l'école. Ce serait dommage d'attendre un accident pour agir. Depuis qu'on habite ici, ça ne fait pas très longtemps, mais il y a déjà eu au moins 4 accrochages, heureusement rien de grave. Il n'y a

pas de trottoir, c'est un virage et on ne voit pas bien les voitures qui arrivent vite, aussi pour descendre vers l'Ancien Poste. Est-ce que ce serait possible de faire quelque chose ? »

- D. Bongard: « Concernant la circulation à la route de l'Ancien Poste, une signalisation devrait être mise en place une fois l'autorisation obtenue. Le marquage de passages piétons nécessite aussi une autorisation et dépend du nombre de piétons par jour, selon une norme, mais un passage doit amener d'une place sécurisée à une autre place sécurisée. S'il n'y a pas de trottoir, on ne peut pas faire de passage piétons. »
- A. Meyer Aguinda: « Alors pourrait-on faire ralentir les voitures bien avant ce virage? J'ai bien compris qu'il n'y a pas de trottoir, seulement un de l'autre côté de la route, mais les enfants doivent traverser là. »
- J.-P. Martinetti: « Pour ne pas prolonger le débat, des choses se font, mais à propos de ralentir le trafic, quand on a fait le projet Valtraloc à Misery avec ces rétrécissements pour faire ralentir les voitures, tout le monde est content, mais pas devant chez soi, à cause des nuisances sonores. Alors on peut prévoir des ralentisseurs dans toute la Commune, mais il faudrait savoir qui est d'accord d'avoir un ralentisseur devant chez lui. A la route de l'Ancien-Poste, on doit traiter encore une opposition, ensuite une signalisation avec un changement pour le trafic sera posée. »

A. Meyer Aguinda: « Oui, je serais d'accord d'avoir un ralentisseur devant chez moi. »

Pierre-Alain Brülhart: « Je pense que la seule solution dans les villages, ce sera le 30 km/h et beaucoup de radars pour limiter la vitesse. Dans le canton de Vaud, c'est déjà le cas dans beaucoup de villages. Y'a pas de miracle, avec toute la circulation qu'on a aujourd'hui, 30 km/h c'est un maximum. Les gens doivent se battre pour ça. »

- J.-P. Martinetti : « Oui, mais cela implique des aménagements à l'intérieur des villages. »
- P.-A. Brülhart : « Les camions et les antennes, c'est dû à notre façon de consommer. Donc consommons moins et il y aura moins de camions. Commandons moins sur internet avec les natel et il y aura moins besoin d'antennes aussi ! »

Applaudissements

La parole n'est plus demandée.

J.-P. Martinetti: « Comme annoncé en début d'assemblée, Laurence Zizza a décidé de mettre un terme à sa carrière politique, du moins au niveau communal, pour la fin février de cette année. Laurence est entrée au conseil communal en 2006. D'abord responsable du dicastère Bâtiment et ordre public, elle y met toute son énergie et ses connaissances afin que notre patrimoine immobilier reste en bonne santé. Elle contribue en particulier à la construction de l'agrandissement de l'école de Courtion. Au mois d'août 2013, après le départ de Marlyse Monney, c'est tout naturellement et dans la continuité qu'elle reprend à bras le corps le dicastère de l'enseignement, formation culture et loisirs. Je ne sais pas si la rocade en valait le coup, vu tous les changements à venir qui allaient toucher le fonctionnement de l'école. Dans ce domaine, elle s'est investie corps et âme même dans les moments difficiles et il y en a eu. Entre les révisions de loi scolaire, les différentes variantes que font nos chères petites têtes blondes dans les bus, la réorganisation du cercle scolaire suite au départ de Villarepos et j'en passe, les défis n'ont pas manqué. A se demander si ce n'était pas plus facile de travailler avec des murs, des locaux, du sanitaire etc. Mais

Laurence trouve l'enthousiasme et l'énergie pour participer aussi à la commission des naturalisations, à celle du jumelage avec Voiteur et pour siéger au comité du CO.

Par ta patience, ton savoir-faire et ta psychologie, tous les défis qui sont survenus dans ton dicastère ont toujours trouvé solution. Ton contact naturel, ton franc-parler ont été des atouts non négligeables pour mener à bien la gestion de tes dossiers. Au sein du conseil communal, hé bien que dire... que dire? Durant toutes ces années, ton expérience, tes prises de position et aussi ta bonne humeur ont été un plaisir à partager durant nos plus ou moins longues séances. Ton sourire, ta convivialité, tes coups de gueule sont aussi une partie de ta personnalité qui a marqué nos lundis soirs. Sinon, tu t'en doutes, depuis que tu as quitté le conseil, les séances sont plus courtes! Non je plaisante, c'est pas vrai, mais toutes les personnes qui te connaissent savent que tu adores parler et que t'es infatigable. Mais sache que tes envolées verbales, ta spontanéité et ton rire généreux vont nous manquer et que ça sera toujours un plaisir de te croiser dans d'autres circonstances pour papoter un moment, un moment j'ai dit, pas des heures!

Merci Laurence pour ton engagement communal durant toutes ces années passées pour le bien de notre population, à commencer par les futures générations que sont nos écoliers. Bon vent et bonne chance dans ta future vie sans la commune. Mais pour ne pas l'oublier et continuer à l'avoir toujours un peu avec toi, je te remets ce petit cadeau symbolique.

Applaudissements.

Laurence Zizza: « Alors je ne vais pas faire mentir le Syndic, donc je vais parler encore très longtemps, je suis désolée, la séance va encore durer long. Non, j'aimerais remercier mes collègues, pas seulement pour le petit présent reçu maintenant, mais aussi pour ces 13 années de collaboration. C'est vrai qu'il a toujours régné au sein du conseil communal une bonne ambiance de travail, un excellent esprit d'équipe. Nous n'étions pas toujours d'accord, sur le terrain nous devions parfois appliquer des décisions prises plus haut, des lois qui ne nous plaisent pas forcément ou qui ne sont pas faciles à mettre en place. Mais je crois que si notre Commune se porte bien, c'est parce que le conseil communal tire ensemble à la même corde et essaie toujours de défendre le bien commun. Donc un grand merci à mes ex-collègues pour leur soutien et surtout gardez cet état d'esprit positif et cette excellente collaboration. Un grand merci aussi à nos employés communaux, qu'ils soient à l'administration ou à la voirie, j'ai toujours eu un grand plaisir à travailler avec vous. Et enfin je souhaite à mon successeur Christophe autant d'intérêt et de plaisir que j'en ai eu durant toutes ces années au conseil communal. Donc finalement je fais mentir le Syndic, j'ai déjà terminé. »

Applaudissements.

J.-P. Martinetti : « La parole n'étant plus demandée, je remercie la presse pour sa présence à cette assemblée, les membres des différentes commissions, tous les employés communaux, et bien évidemment tous mes collègues du Conseil pour leur travail et leur appui.

Je lève l'assemblée et comme le veut la tradition, je vous invite au verre de l'amitié. Merci et bonne soirée. »

L'assemblée est levée à 21h30.

Au nom de l'assemblée communale :

livier Simonet

N.B.: Les annexes mentionnées font partie intégrante du présent procès-verbal.